

## Laguiole et Brameloup préparent leurs stations à la saison hivernale

**Le Syndicat mixte des stations de ski de l'Aubrac Aveyronnais (SMSSAA) s'est réuni le 22 décembre dernier à Laguiole. Avec l'intégration de nouveaux membres issus de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, qui remplacent ceux de la Commune de Laguiole (voir ci-contre), le SMSSAA a confié à Jean VALADIER le rôle de Président de cette structure. La séance a également permis d'attribuer le marché d'exploitation hivernale 2025-2026 de la station de ski de Laguiole.**

**La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène intègre le Syndicat mixte des stations de ski de l'Aubrac Aveyronnais**

La Communauté de Communes se substitue à la Commune de Laguiole. Le transfert de la compétence « gestion, entretien, exploitation, promotion et développement de la station de ski de Laguiole » est finalisé, validé par les communes et acté par arrêté préfectoral. Les élus de la Communauté de Communes, réunis le 15 décembre en Conseil communautaire, ont élu par vote à bulletin secret les six membres qui siègent au sein du Syndicat Mixte, en remplacement des élus de Laguiole. Ont été élus : Jean Valadier, Annie Cazard, Lucien Veyre, Pierre Ignace, Pierre Bouldoires et Christian Miquel.

### « Assurer la transition dans esprit de concertation »

Ce lundi 22 décembre, les élus du Syndicat mixte des stations de ski de l'Aubrac Aveyronnais (SMSSAA) se retrouvaient à Laguiole, au sein du Pôle Multi-services. À l'ordre du jour de cette séance : l'élection du Président du Syndicat, faisant suite au renouvellement des membres avec la substitution de la Commune de Laguiole par la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène. Candidat à l'élection, celui qui est aussi président de l'intercommunalité, Jean VALADIER, a été élu à la présidence de ce Syndicat. « *Je remercie chacun des membres pour la confiance accordée. Dans cette période finalement assez courte avant les élections municipales, nous allons nous attacher à assurer une gestion de ce Syndicat mixte en collaboration. L'objet est d'assurer la transition : la neige, si elle tombe bien aujourd'hui, est un élément qui se fera plus rare dans les années à venir. Nous devons donc nous engager, dans un esprit de concertation et partenarial, à prendre nos responsabilités autour d'une dynamique 4 saisons. Faisons en sorte que le lien de proximité entre les stations de Laguiole et Brameloup puisse aboutir à conforter les flux touristiques, économiques, dans un contexte où le plateau fait face à une déprise démographique. Faisons-le dans un climat serein, et en tenant compte des ressources locales.* » Au cours de la séance, Roger AUGUY, maire de Prades-d'Aubrac, a été élu Vice-président du Syndicat.

### L'exploitation hivernale de la station confiée à l'APSL

Après l'élection et les formalités administratives, le conseil a procédé à l'attribution du marché d'exploitation hivernale pour la station de Laguiole à un opérateur économique. « *Concernant Brameloup, les choses sont établies, les équipes sont prêtes. Pour la station de Laguiole, nous nous mettons en ordre de marche* », a-t-il introduit. À l'issue de la consultation, une seule offre a été reçue, déposée par l'Association pour la promotion de la station de ski de Laguiole (ASPL).

Jugée recevable, elle a été acceptée par les élus du Syndicat. D'un montant prévisionnel de 165 000 €, le marché est articulé autour de quatre prestations (charges fixes, jours basse, moyenne ou haute saison) et adapté par bons de commande aux conditions d'enneigement. Les recettes d'exploitation sont perçues par le Syndicat en rapport à ces charges.

### **Vers une reprise des réflexions sur la diversification « 4 saisons »**

En lien avec le projet de territoire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, les élus syndicaux ont décidé de reprendre les réflexions sur la diversification « 4 saisons » de la station de Laguiole. Dans cet objectif, une première démarche participative est engagée avec l'organisation d'ateliers collectifs les 8 janvier et 9 février. Elle s'inscrit dans une ambition de dialogue ouvert, respectueux de chacun et considérant les institutions et les responsabilités confiées aux élus locaux. Les structures collectives en lien avec les activités de la station et les stratégies communautaires (tourisme, sport-santé, éducation, développement économique) ainsi que l'État seront associées à cette stratégie de concertation.